



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAILLANS

Projet non définitif

Réunion – débat du 15 avril 2019



LE DÉROULÉ DE LA SOIRÉE

1/ Présentation du projet de PLU
(30 min.)

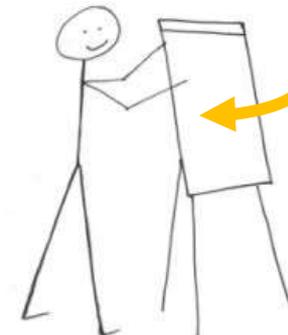
2/ Questions / réponses
(30 min.)

[pause : 10min.]

3/ Débat (90 min.)

J'ai une **question** pour bien comprendre ?
>> *je la garde pour le temps 2*

Je souhaite débattre d'un sujet ?
>> *je le note sur un carton et le donne à l'animateur*



LE PLU, C'EST QUOI ? ON EN EST OÙ ?

Le Plan Local d'Urbanisme:

- document **communal**
- qui définit un **projet global** d'aménagement et d'urbanisme pour la décennie à venir
- qui fixe les **règles** d'aménagement, de construction et d'utilisation des sols
- en respectant les principes du **développement durable**

Code de l'urbanisme

*Code de l'Urbanisme
Lois : Montagne, Grenelles, ALUR, ...*

*SCoT
Vallée de la
Drôme aval*

**PLU
de Saillans**

Diagnostic

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables

Règles :
zonage,
règlement,
OAP

Validation
avis
administratif &
enquête
publique

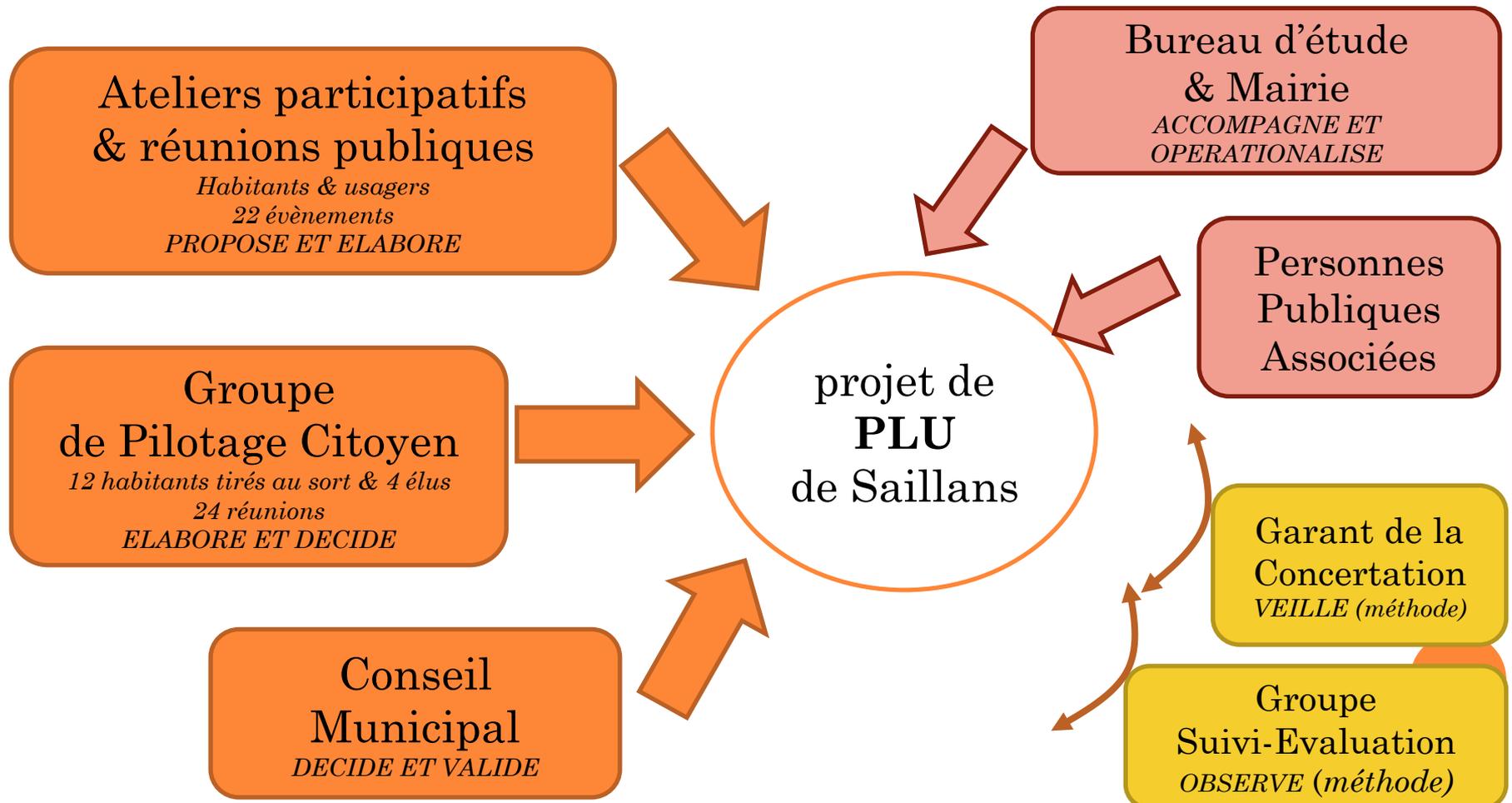


Débat 15 avril 2019

LA RÉVISION, COMMENT CELA SE PASSE ?

Le projet présenté aujourd'hui est le fruit des réflexions de :

avec l'appui de :



LE PROJET

5 objectifs (PADD)



Zonage,
Règlement, OAP

- Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine
- Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune
- Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations
- Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune
- S'engager dans la transition écologique et énergétique



LES OBJECTIFS

- Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

La population de Saillans a fortement augmenté ces dernières années : + 326 habitants entre 1999 et 2014 (2,2% / an)

>> L'objectif est de **poursuivre la dynamique de croissance**, de manière raisonnée, **en maîtrisant** le nombre et la localisation de logement

en prenant bien en compte les enjeux de :

- qualité de vie dans la commune
- cadre de vie rural et convivialité
- préservation des ressources naturelles
- équipements et services adaptés
- équilibre des finances publiques et économie de la commune



OBJECTIFS D'URBANISATION

*Loi
ALUR*

ScOT

accueillir de
nouveaux habitants

préserver les espaces agricoles
et naturels en modérant la
consommation de terres

296 habitants
en plus d'ici 2031
154 logements
au maximum

3,15 hectares(ha) dans l'enveloppe urbaine
+ 3,49 ha en extension pour l'habitat
= **6,64 ha pour la création de logements**
+ 0,25 pour les équipements publics
+ 0,65 pour les activités économiques

un développement
équilibré de la commune

+ 1,67
% chaque
année

en moyenne
20 logements
par hectare

densifier l'habitat

*Doctrine
Drôme*

COMMENT DENSIFIER ET OÙ URBANISER ?

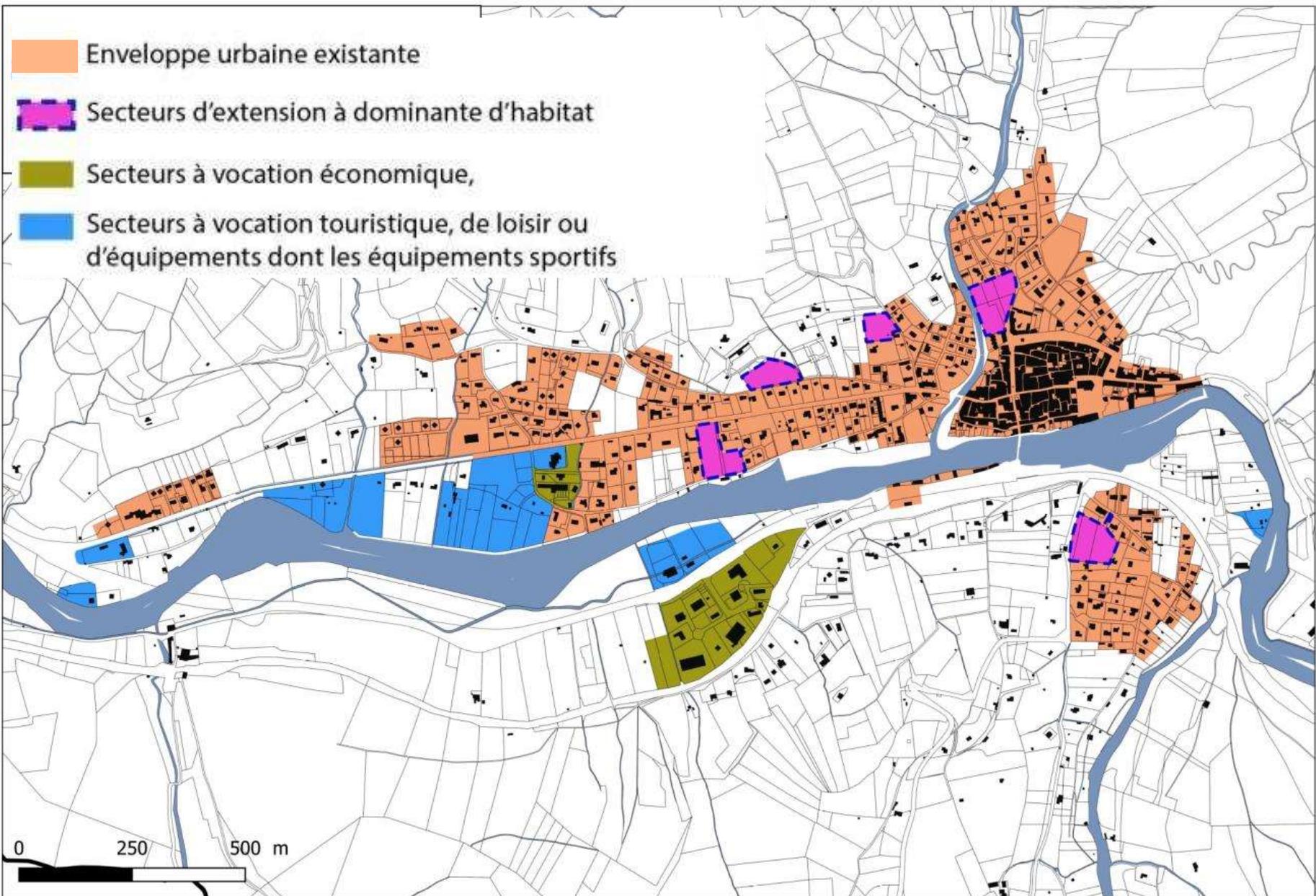


-  Nouvelle construction inséré dans le tissu urbain existant
-  Redécoupage parcellaire
-  Urbanisation des «dents creuses»



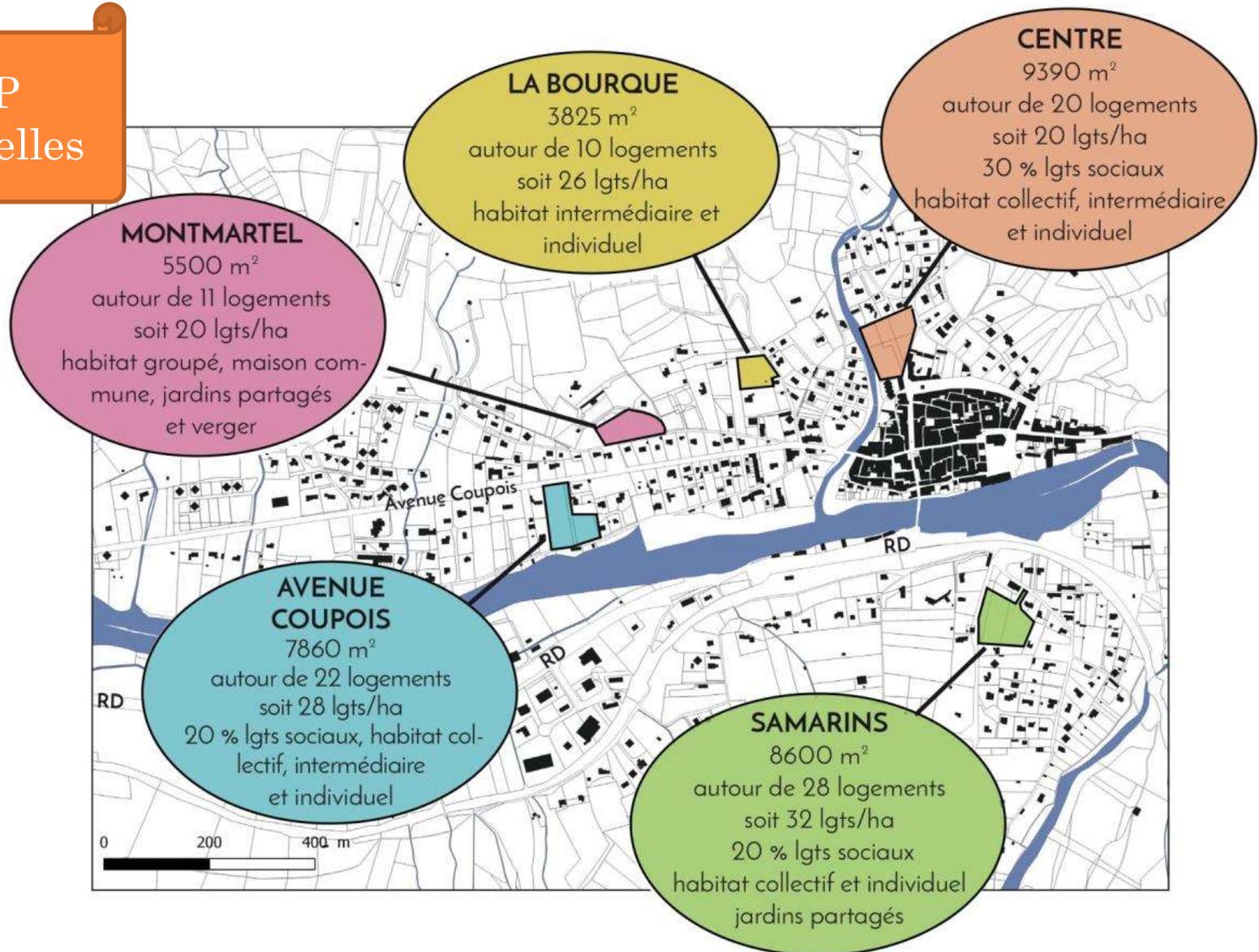
OAP « construction en secteur déjà urbanisé, notamment en dents creuses et redécoupages parcellaires »

OBJECTIFS D'URBANISATION : TRADUCTION DANS LE ZONAGE



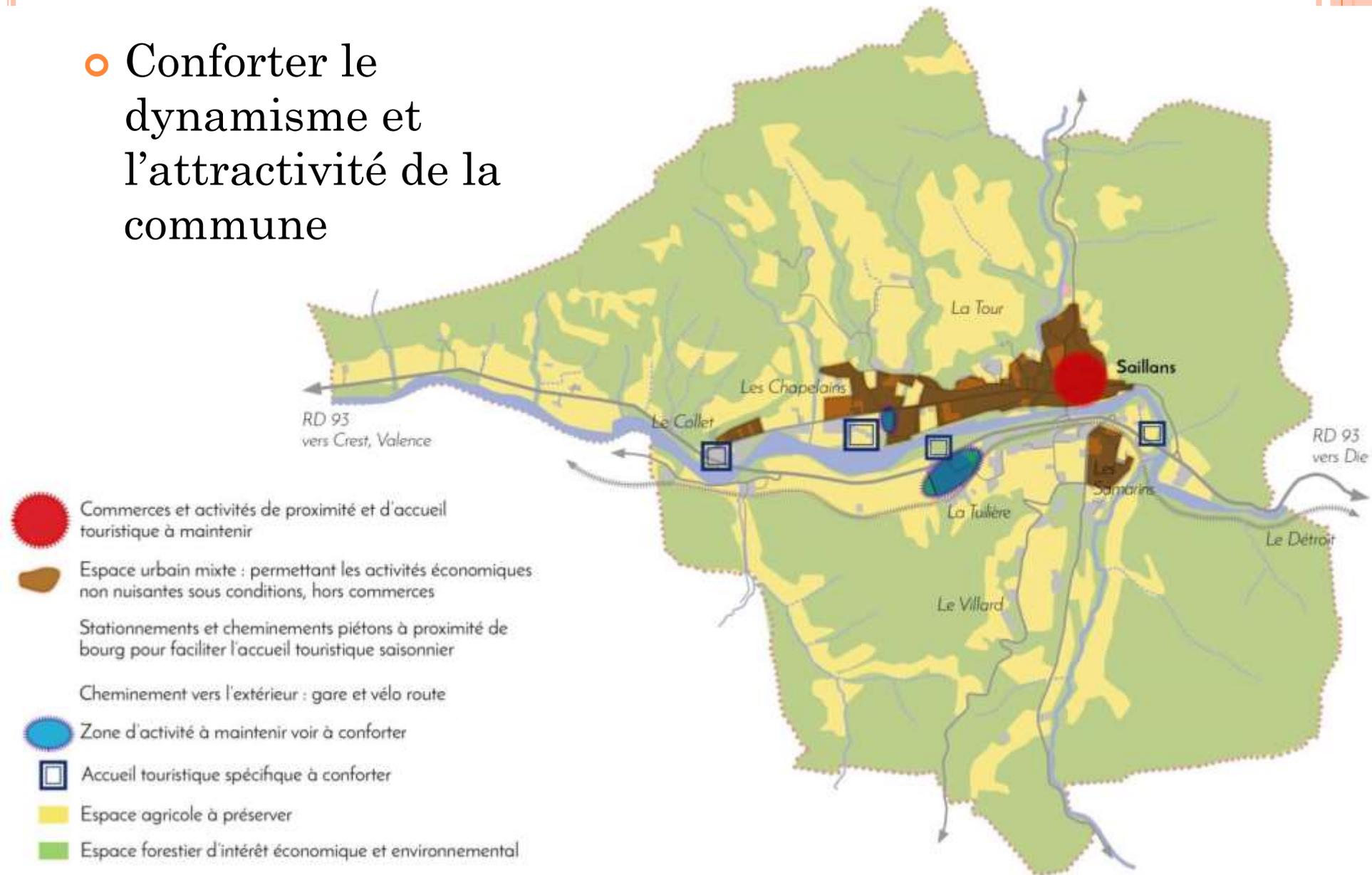
LES 5 SECTEURS D'EXTENSION EN DÉTAIL

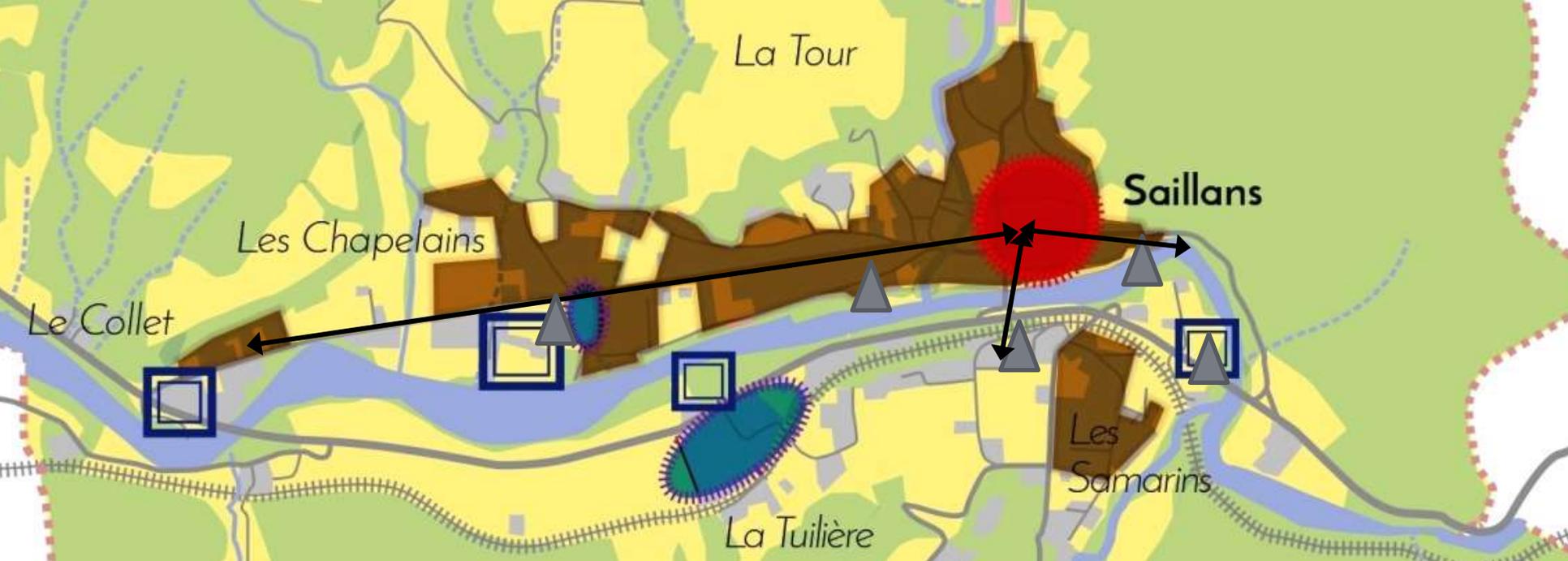
OAP
sectorielles



LES OBJECTIFS

- Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune



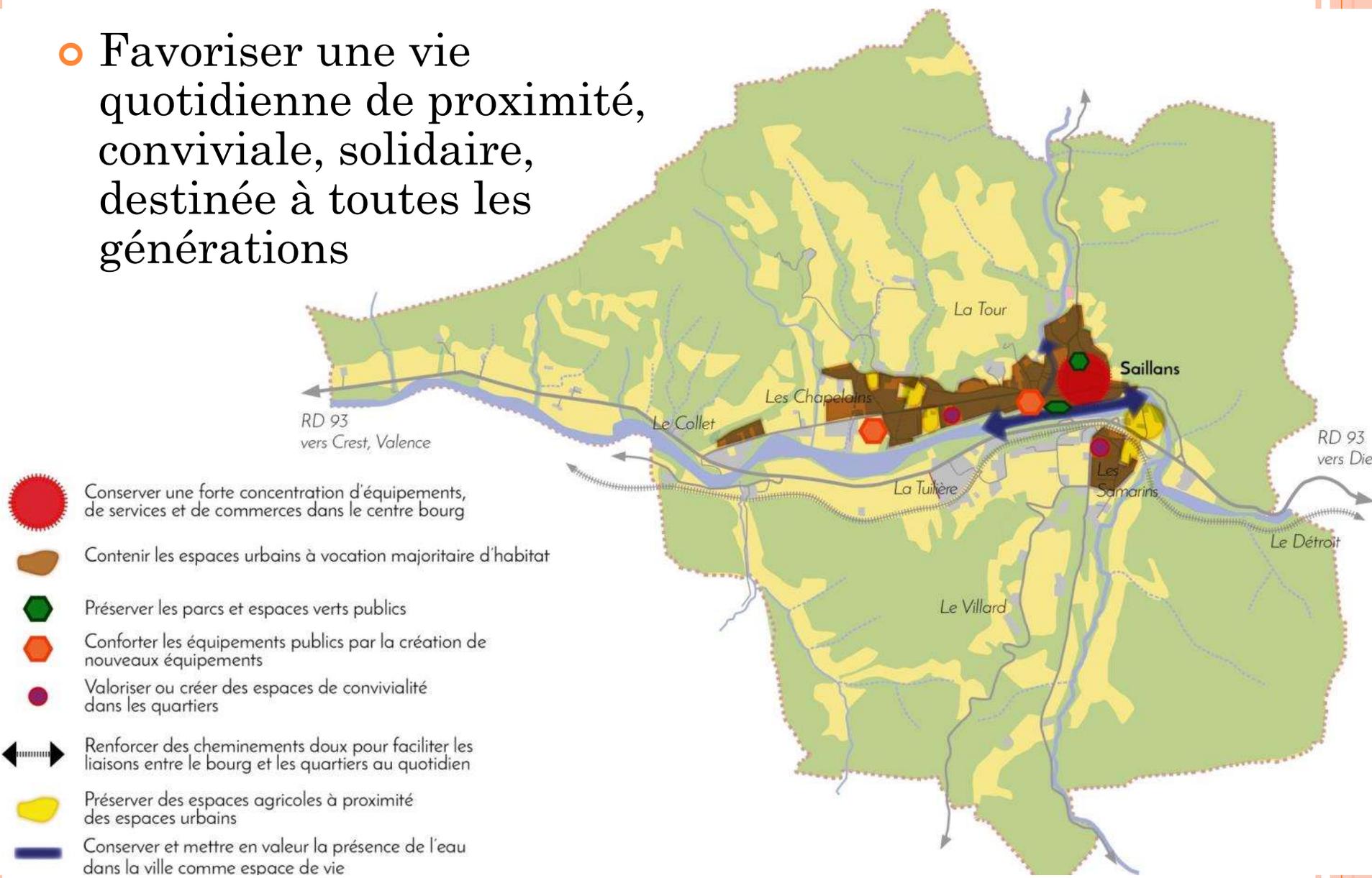


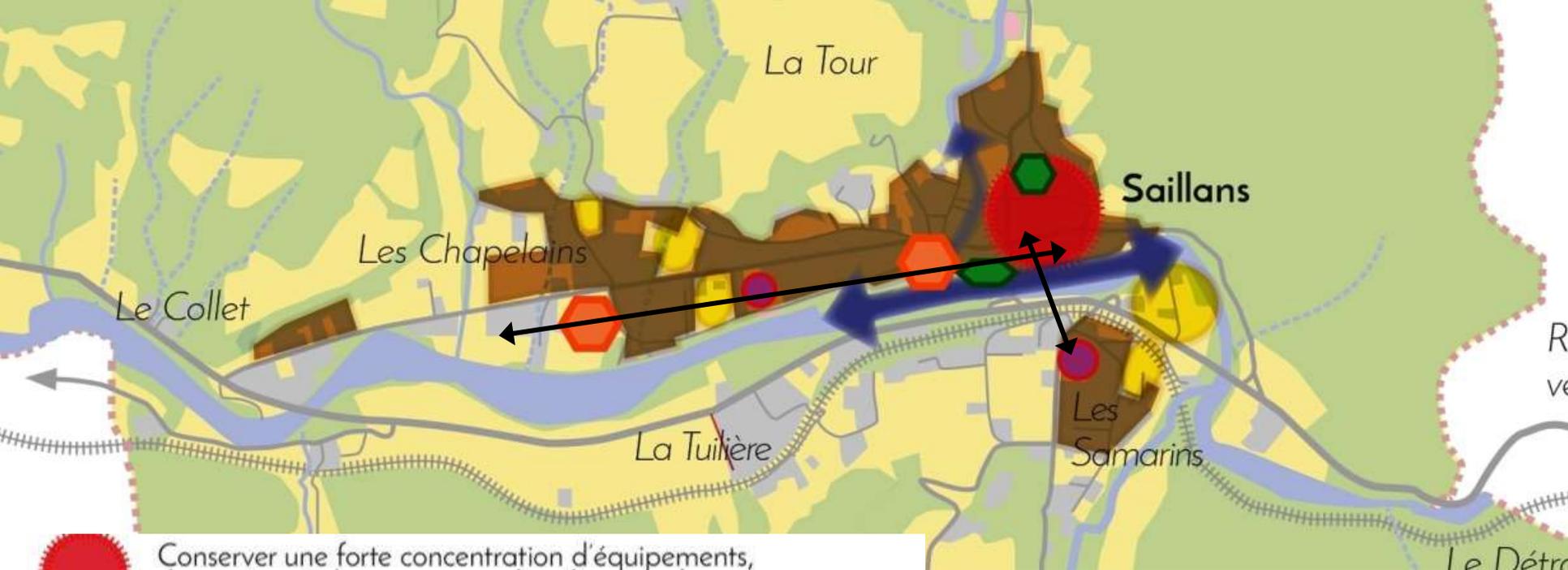
○ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

-  Commerces et activités de proximité et d'accueil touristique à maintenir
-  Espace urbain mixte : permettant les activités économiques non nuisantes sous conditions, hors commerces
-  Stationnements et cheminements piétons à proximité de bourg pour faciliter l'accueil touristique saisonnier
-  Cheminement vers l'extérieur : gare et vélo route
-  Zone d'activité à maintenir **et** à conforter
-  Accueil touristique spécifique à conforter
-  Espace agricole à préserver
-  Espace forestier d'intérêt économique et environnemental

LES OBJECTIFS

- Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire, destinée à toutes les générations





Conserver une forte concentration d'équipements, de services et de commerces dans le centre bourg



Contenir les espaces urbains à vocation majoritaire d'habitat



Préserver les parcs et espaces verts publics



Conforter les équipements publics par la création de nouveaux équipements



Valoriser ou créer des espaces de convivialité dans les quartiers



Renforcer des cheminements doux pour faciliter les liaisons entre le bourg et les quartiers au quotidien



Préserver des espaces agricoles à proximité des espaces urbains

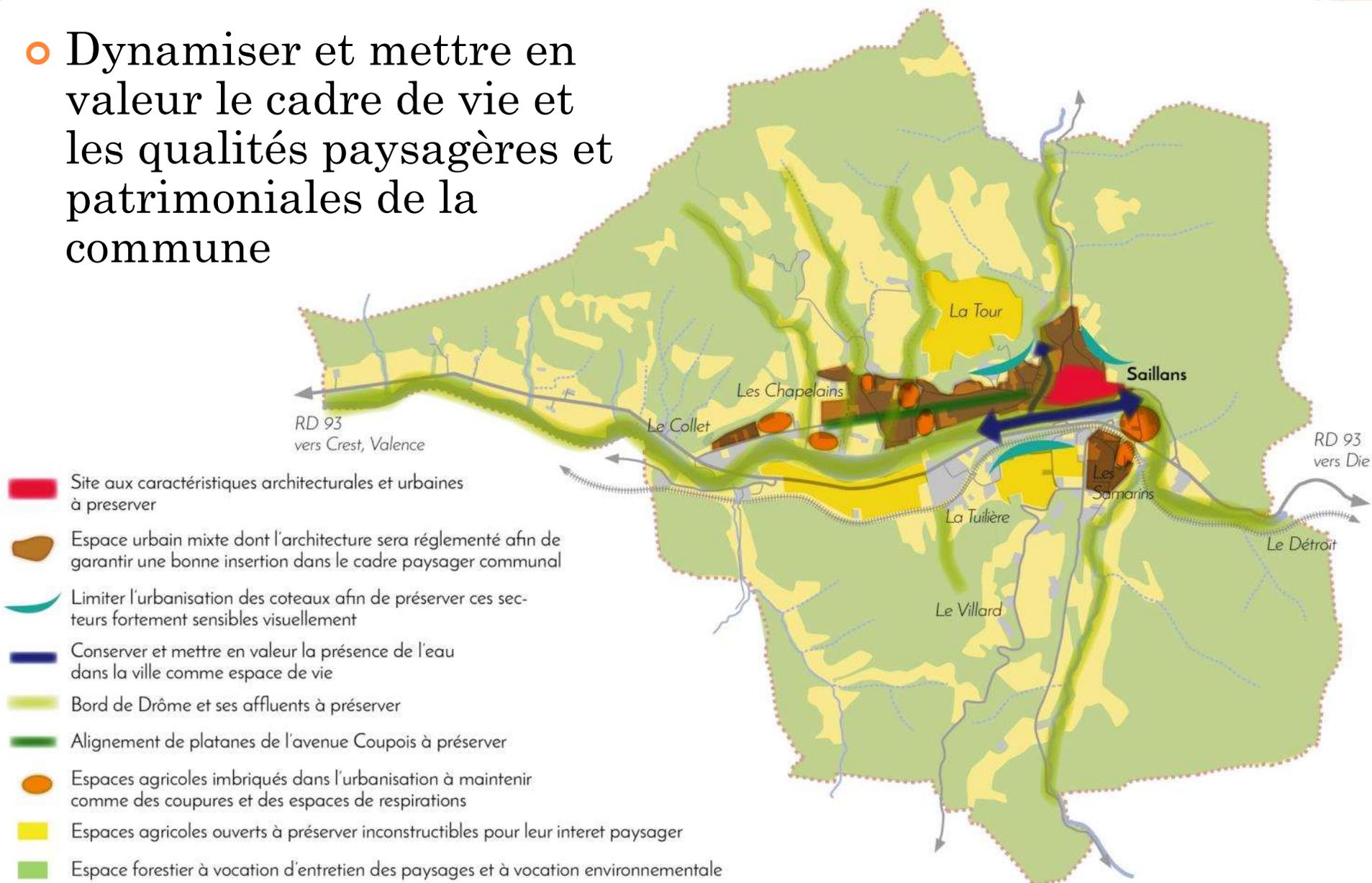


Conserver et mettre en valeur la présence de l'eau dans la ville comme espace de vie

- Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire, destinée à toutes les générations

LES OBJECTIFS

- Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

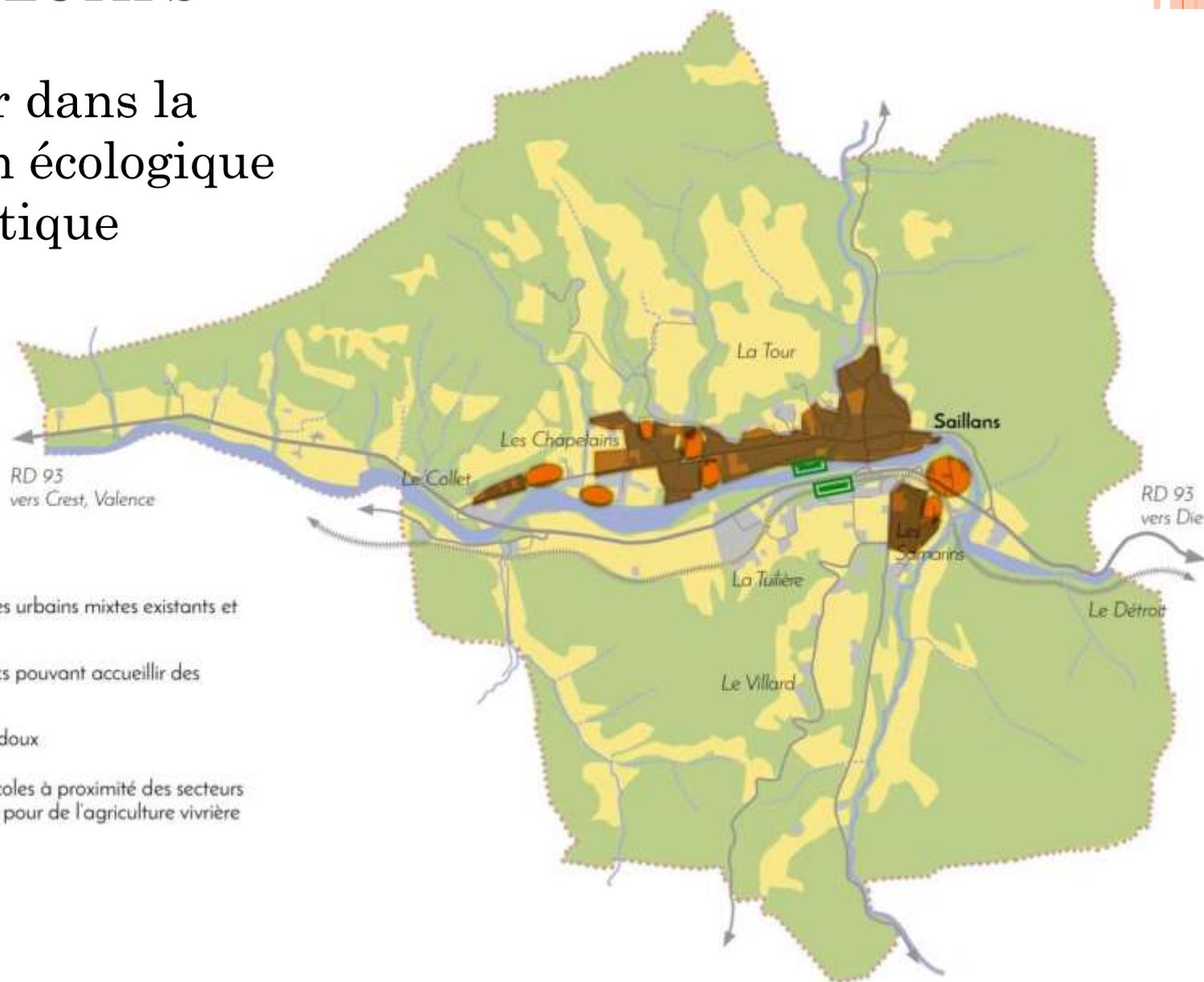


LES OBJECTIFS

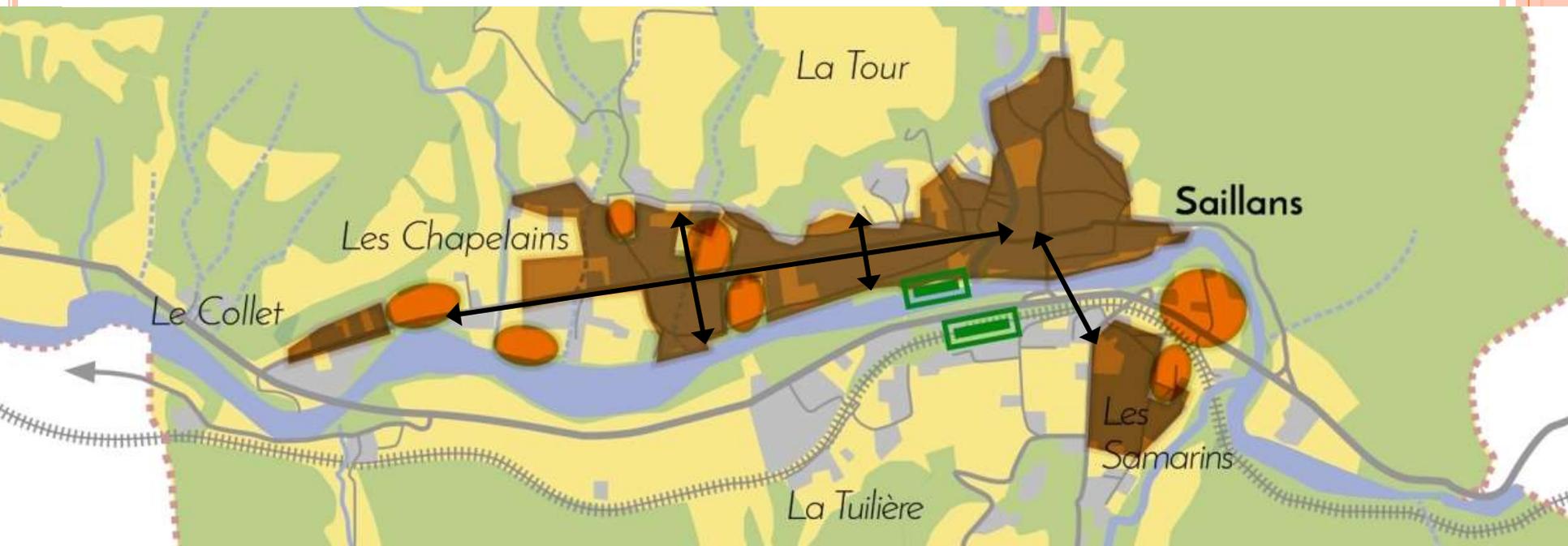
- S'engager dans la transition écologique et énergétique

Volet énergie

-  Limiter fortement les espaces urbains mixtes existants et les extensions urbaines
-  Identifier des secteurs publics pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques
-  Favoriser les déplacements doux
-  Conserver des espaces agricoles à proximité des secteurs habités pouvant être utilisés pour de l'agriculture vivrière



Volet énergie



 Limiter fortement les espaces urbains mixtes existants et les extensions urbaines

 Identifier des secteurs publics pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques

 Favoriser les déplacements doux

 Conserver des espaces agricoles à proximité des secteurs habités pouvant être utilisés pour de l'agriculture vivrière

OAP
« inscription
dans la
transition
énergétique »

LES OBJECTIFS

- S'engager dans la transition écologique et énergétique

Volet environnement

-  Protéger le captage d'eau potable
-  Conserver les valeurs patrimoniales des espaces identifiés à potentiel écologique (ZNIEFF de type 1)
-  Préserver les zones humides
-  Conserver les ripisylves comme des trames vertes et bleues
-  Maintenir les déplacements de la faune par l'identification de corridors écologiques terrestres
-  Espace forestier à vocation environnementale et favorisant le maintien de la grande faune

